

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

Thomas Amossé, Joanie Cayouette-Remblière

▶ **To cite this version:**

Thomas Amossé, Joanie Cayouette-Remblière. Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage. Economie et Statistique / Economics and Statistics, 2022, 532-533, pp.139-157. 10.24187/eco-stat.2022.532.2074 . hal-03770348

HAL Id: hal-03770348
https://cnam.hal.science/hal-03770348

Submitted on 6 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une nouvelle nomenclature, la PCS Ménage

A New Nomenclature for French Statistics: The Household PCS

Thomas Amossé* et Joanie Cayouette-Remblière**

Résumé – La PCS Ménage permet d'analyser la position sociale d'un ménage en résumant la situation croisée des principaux adultes du ménage plutôt qu'à partir de la profession d'un seul individu (personne de référence, position dominante, etc.). Cette nouvelle nomenclature rend compte d'une multiplicité de ressources (économiques, scolaires, etc.) sous la forme d'une grille hiérarchisée et modulable, distinguant spécifiquement les ménages selon l'homogamie sociale et la mono- ou bi-activité. Par rapport aux approches qui catégorisent les ménages sur la base d'un seul individu, elle permet de décrire des phénomènes sociaux au niveau du ménage et s'accompagne d'un gain explicatif dans les modèles statistiques. Elle est mise à disposition dans les sources de la statistique publique à partir de 2022 et susceptible d'y être implémentée de façon rétrospective. Après avoir décrit la PCS Ménage et ses groupes, l'article illustre son apport empirique à partir de trois thématiques (lieu de résidence et conditions de logement, niveau de vie et de patrimoine, parcours scolaire des enfants). Il présente enfin les profondes évolutions familiales et professionnelles ayant transformé la structure des ménages entre 1982 et 2019.

Abstract *– The Household PCS (PCS being a French nomenclature of socio-professional categories) enables the social position of a household to be analysed by the cross-referenced situation of the main adults in the household rather than on the basis of the profession of a single individual (reference person, dominant position, etc.). This new nomenclature reflects the multiplicity of resources (economic, educational, etc.) in the form of a hierarchical and modular grid, specifically distinguishing households according to social homogamy and mono- or bi-activity. Compared to approaches that categorise households on the basis of a single individual, it enables social phenomena to be described at household level and is accompanied by an explanatory gain in statistical models. It is made available in official statistics sources from 2022 onwards and is likely to be implemented retrospectively. After describing the Household PCS and its groups, the article illustrates its empirical contribution from three themes (place of residence and housing conditions, standard of living and wealth, educational trajectories of children). Finally, it presents the profound changes in family and professional categories that transformed the household structure between 1982 and 2019.*

Codes JEL / JEL Classification : C18, C38, D10, I24, R20
Mots-clés : PCS, catégorie socioprofessionnelle, ménage, nomenclature, statistique
Keywords: PCS, socio-professional category, household, nomenclature, statistics

* *Cnam, Lise, CEET ;* ** *Ined.* Correspondance : *thomas.amosse@lecnam.net*

Reçu en juillet 2021, accepté en avril 2022.
Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* l'Insee.

Citation: Amossé, T. & Cayouette-Remblière, J. (2022). A New Nomenclature for French Statistics: The Household PCS. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 532-33, 135–153. doi: 10.24187/ecostat.2022.532.2074

Dans de nombreux domaines de recherche en sciences sociales, pouvoir définir et analyser la position sociale non pas d'un individu mais d'un ménage est un enjeu essentiel. C'est notablement le cas pour comprendre la situation des enfants ou adolescents en fonction de leur milieu social, par exemple en termes de santé, de développement, de choix éducatifs ou de résultats scolaires, et plus largement lorsqu'on s'intéresse aux évènements familiaux (mise en couple, mariage, naissance, séparation), au lieu de résidence, aux conditions de logement ou aux situations économiques (niveau de vie et patrimoine, consommation et épargne, etc.)[1]. Le ménage, qu'il soit entendu au sens de cellule familiale et parentale, d'unité de vie ou de foyer budgétaire, est un creuset où se tissent les premières relations entre les individus, où se déploie la socialisation élémentaire, où se prennent les décisions (entre conjoints, entre parents et enfants). Il est le lieu d'arrangements, de négociations, parfois de tensions, dans la détermination des orientations personnelles comme familiales. À cet égard, l'analyse des évolutions professionnelles individuelles (arrêt ou reprise d'activité, changement de poste ou de temps de travail, suivi de formation, etc.) gagnerait à intégrer la dimension ménage[2], de même que l'analyse des emplois du temps, particulièrement la répartition des tâches domestiques entre conjoints, des modes de vie (sociabilité, vacances, pratiques culturelles) ou des comportements en matière de santé[3]. L'analyse de la mobilité sociale, qui a été le plus souvent conduite à l'échelle individuelle à partir de la profession du père, plus rarement celle de la mère (ou son diplôme), complète le spectre des thèmes pour lesquels une définition de la position sociale du couple parental permettrait de renouveler les connaissances.

Étonnamment face à cet enjeu, la réponse de la statistique publique est restée relativement limitée : la définition de la personne de référence du ménage a certes été précisée au cours de la décennie 2000 (de Saint Pol *et al.*, 2004), mais elle continue de laisser dans l'ombre son éventuel-le conjoint-e, le plus souvent une femme[4]. Pour reprendre Baudelot & Establet (2005), si les ménages ont une classe, elle ne marche toujours que sur une jambe (masculine). Dans la communauté académique, aucune définition de la position sociale des ménages qui prenne en compte plusieurs adultes ne s'est imposée, contrairement par exemple à la classification EGP – pour Erikson-Goldthorpe-Portocarero, Erikson *et al.* (1979) – qui s'était imposée en matière de stratification sociale individuelle. Dans la littérature anglo-saxonne, après qu'un vif débat a agité la sociologie britannique au début des années 1980 concernant la pertinence et la manière de prendre en compte la situation des femmes dans les analyses de stratification et mobilité sociales (voir Vallet, 2001 pour un résumé de cette controverse), l'usage de la « position dominante » s'est répandu, même si celle-ci n'a pas toujours le plus fort pouvoir explicatif (Thaning & Hällsten, 2020)[5]. En France, si statisticiens et chercheurs en sciences sociales ont fait plusieurs tentatives pour combiner les situations professionnelles des individus du ménage – sous forme de nomenclature catégorielle (Baudelot & Establet, 2005 ; Villac, 1983), d'indice continu (Lebart *et al.*, 1977 ; Rocher, 2016) ou de méthode de construction modulable selon les objets (Cayouette-Remblière & Ichou, 2019) – aucune n'a abouti à un usage largement suivi.

Trois usages principaux coexistent aujourd'hui en France pour appréhender la position socioprofessionnelle des ménages à partir des PCS individuelles : réduire le ménage à la position d'un seul individu (la personne de référence ou la position dominante) ; utiliser conjointement les catégories socioprofessionnelles individuelles des hommes et femmes qui composent le ménage dans des modèles économétriques ; ou les croiser de façon systématique. Dans ce dernier cas, ce qui est gagné statistiquement en pouvoir explicatif est perdu en parcimonie et lisibilité des résultats, et les croisements construits diffèrent souvent d'une recherche à l'autre. La construction d'une nomenclature de position sociale des ménages répond alors au moins autant à des enjeux descriptifs qu'à une ambition analytique : au-delà des travaux portant sur des situations sociales ou familiales particulières (couples, familles monoparentales, etc.), ou de l'estimation de modèles où la position sociale

*1. Tous ces sujets ont été récemment étudiés sous l'angle de la position sociale des ménages dans des travaux quantitatifs en sciences sociales (*e.g. *Berthomier & Octobre, 2018 ; Brinbaum* et al.*, 2018 ; Cayouette-Remblière & Moulin, 2019 ; Gaini* et al.*, 2020 ; van Zanten, 2009).*

2. En économie, une analyse en termes d'offre de travail des ménages, et non seulement des individus qui le composent, pourrait contribuer à renouveler le champ, non unifié, des travaux portant sur l'offre de travail des femmes (Briard, 2017).

3. Goffette (2016) met par exemple en évidence que la consommation de tabac est en partie déterminée au niveau des ménages.

4. La personne de référence est désormais le plus souvent définie par la contribution économique aux ressources du ménage – c'est alors le principal apporteur de ressources qui définit la personne de référence – ou, en l'absence de cette information, par l'âge (c'est notamment le cas dans le recensement de la population). Compte tenu des différences persistantes de revenu et d'âge entre femmes et hommes au sein des couples, ces définitions demeurent indirectement androcentrées.

5. Pour une revue de littérature récente des débats internationaux autour de la dominance approach*, voir Cayouette-Remblière & Ichou (2019, pp. 388–390). Incidemment, l'appliquer à la situation française nécessite de hiérarchiser une nomenclature qui ne l'est pas (Desrosières & Thévenot, 2002).*

n'a qu'un rôle de variable de contrôle, il s'agit de fournir une catégorisation stable, limitée, organisée et exhaustive de configurations sociales de ménage, permettant les comparaisons et travaux cumulatifs.

Cet article présente une telle catégorisation. Elle a été produite par un groupe de travail[6] composé de chercheurs spécialistes de la stratification sociale, de statisticiens et d'utilisateurs de la statistique publique réunis dans le cadre de la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) entreprise en 2018 (Amossé *et al.*, 2019). Rendant compte de façon synthétique de la situation croisée des principaux adultes du ménage, lisible et standardisée, la PCS Ménage est mise à disposition dans un large ensemble de sources de la statistique publique à partir de 2022 et susceptible d'y être implémentée de façon rétrospective. Comme la nomenclature des PCS pour les analyses conduites au niveau individuel, elle permet de donner une assise statistique aux analyses de classes conduites au niveau des ménages en utilisant des cadres théoriques variés.

1. Une position sociale tenant compte de la composition des ménages

1.1. Présentation d'ensemble

La PCS Ménage est une nouvelle nomenclature qui combine les informations sur la composition du ménage et sur la situation socioprofessionnelle de ses membres. Classant l'ensemble des ménages en 7 groupes et 16 sous-groupes, elle se réfère dans ses intitulés au niveau le plus agrégé de la PCS individuelle (tableau 1). Plus précisément, elle combine cette information pour les deux adultes principaux du ménage (usuellement la personne de référence et éventuel-le conjoint-e). Elle distingue, au niveau des sous-groupes, les ménages ne comportant qu'un adulte actif (ou retraité[7]) de ceux comprenant un couple de personnes actives, eux-mêmes distingués selon le critère de l'homogamie sociale.

Cette nomenclature a été élaborée au moyen d'une classification ascendante hiérarchique construite sur les 48 configurations de ménage obtenues en croisant les groupes socioprofessionnels[8] des deux adultes éventuels du ménage (tableau 2), à partir de l'analyse de différentes formes de ressources dont ils disposent (niveau de vie, diplôme, origine sociale, situation d'emploi, statut d'occupation et taille du logement, situation géographique). Ces analyses ont été menées à partir de deux sources (enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2013 de l'Insee et Panel d'élèves du second degré de 2007 de la DEPP) qui correspondent à deux champs (ensemble des ménages et ensemble des parents) et qui ont confirmé la stabilité des regroupements retenus *in fine*. Afin de favoriser la lisibilité et l'usage de la nomenclature, et à la lecture des résultats empiriques, il a été choisi de ne pas tenir compte du sexe des deux conjoint-e-s éventuel-le-s et ainsi de retenir une nomenclature symétrique et emboîtée, suivant l'étude de l'arbre de classification (pour plus de détails sur la construction de la nomenclature, voir Annexe en ligne C1 - lien à la fin de l'article).

1.2. Portraits de groupe

Composé de couples de cadres strictement (I-A) ou partiellement (I-B) homogames, le groupe I cumule les ressources de la biactivité et les positions socioprofessionnelles les plus élevées. Dans un cas sur deux[9], l'homme est ingénieur ou cadre d'entreprise (CS 37 et 38), les positions occupées par les femmes étant plus variées (entre profession intermédiaire ou cadre administrative et commerciale d'entreprise, CS 46 ou 37, et professeure ou profession scientifique supérieure, CS 34). Au sein des couples non strictement homogames (I-B), les hommes occupent une position plus élevée que les femmes dans 70 % des cas. Les ménages à dominante cadre se distinguent à la fois par leur haut niveau de ressources économiques (68 % dans le dernier quintile de niveau de vie) et scolaires (79 % des couples comptent au moins un-e conjoint-e diplômé-e de niveau bac+3 ou plus) – ces valeurs étant encore plus élevées dans le sous-groupe I-A, qui est par ailleurs le plus concentré dans l'aire urbaine de Paris.

---

6. Il s'agit d'un des sous-groupes du groupe de travail du CNIS sur la rénovation des PCS 2020. Nommé sous-groupe « Agrégats » et coordonné par les auteurs de cet article, il était composé (par ordre alphabétique) de : Sarah Abdelnour (Université Paris 10), Michel Amar (ex Insee), Thomas Amossé (Cnam), Milan Bouchet-Valat (Ined), Fanny Bugeja (Université Paris 10), Joanie Cayouette-Remblière (Ined), Jean Flamand (France Stratégie), Céline Goffette (Ensae), Pauline Grégoire-Marchand (France Stratégie), Julien Gros (CNRS), Julie Landour (CEET), Pierre Mercklé (Université de Grenoble Alpes), Monique Meron (ex Insee), Christophe Michel (Dares), Olivier Monso (DEPP), Tiaray Razafindranovona (Insee), Louis-André Vallet (CNRS) et Loup Wolff (Deps).

7. Disposant de revenus liés à leur activité professionnelle (passée), les retraité-e-s sont considéré-e-s de la même manière que les actif-ve-s dans la PCS Ménage. Par la suite, sauf mention contraire, la notion actif-ve-s inclura ainsi dans le texte les retraité-e-s, par opposition aux autres inactif-ve-s et chômeur-se-s n'ayant jamais travaillé.

8. L'Annexe en ligne C1 explique pour quelles raisons les prototypes élaborés à partir des groupes socioprofessionnels ont été préférés à ceux s'appuyant sur les catégories socioprofessionnelles.

9. Les données chiffrées indiquées dans cette section se réfèrent à des analyses réalisées sur la base de l'enquête Emploi de 2019 pour les configurations familiales et socioprofessionnelles et, pour la description en termes de ressources, à partir de l'enquête Revenus sociaux et fiscaux de 2013 utilisée pour l'élaboration de la nomenclature (voir Annexe en ligne C2). Ces analyses ont été réalisées sur le champ des ménages ordinaires sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans et plus, qui donne une image plus fidèle des ménages actifs et des couples parentaux (utilisés pour des analyses en termes d'origine sociale par exemple).

Tableau 1 – **Les 7 groupes et 16 sous-groupes de la PCS Ménage**

	Ménages ordinaires		Ménages ordinaires sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans et plus	
	Effectifs (milliers)	Part (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)
I. Ménages à dominante cadre	2 550	8.7	1 787	10.5
I-A Cadre avec cadre	1 117	3.8	829	4.9
I-B Cadre avec profession intermédiaire	1 433	4.9	957	5.7
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	5 198	17.8	3 290	19.4
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	1 124	3.9	600	3.5
II-B Cadre avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	2 224	7.6	1 505	8.9
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	722	2.5	435	2.6
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	1 128	3.9	750	4.4
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	6 315	21.7	3 793	22.4
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	2 563	8.8	1 507	8.9
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	3 012	10.3	1 859	11.0
III-C Employé-e avec employé-e	740	2.5	426	2.5
IV. Ménages à dominante petit indépendant	2 487	8.5	1 137	6.7
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	1 625	5.6	687	4.1
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	862	3.0	450	2.7
V. Ménages à dominante ouvrière	3 099	10.6	1 615	9.5
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	2 288	7.8	1 264	7.5
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	811	2.8	351	2.1
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	7 603	26.1	4 086	24.1
VI-A Employé-e avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	4 264	14.6	2 273	13.4
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	3 340	11.5	1 813	10.7
VII. Ménages d'inactif-ve-s*	1 922	6.6	1 249	7.4
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve* ou sans conjoint-e	1 922	6.6	1 249	7.4

Note : l'intitulé « inactif-ve* » exclut les retraité-e-s ; l'intitulé « cadre » renvoie au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures et, lorsqu'il est possible de les distinguer, à la catégorie des chef-fe-s d'entreprise de plus de dix personnes. L'ensemble des intitulés des groupes et catégories socioprofessionnels cités dans l'article renvoient aux intitulés retenus lors de la rénovation des PCS 2020, tels que précisés dans le guide de présentation de la nomenclature.
Source et champ : Insee, enquête Emploi (2019) ; ensemble des ménages ordinaires (France, hors Mayotte).

Tableau 2 – **La matrice de construction de la PCS Ménage**

Adulte 1 / Adulte 2	Cadre et chef-fe d'entreprise	Profession intermédiaire	Petit-e indépendant-e	Employé-e	Ouvrier-ère	Inactif-ve ou non renseigné	Pas d'adulte 1
Cadre et chef-fe d'entreprise	I-A	I-B	II-C	II-A	II-A	II-B	II-B
Profession intermédiaire	I-B	II-D	II-C	III-A	III-A	III-B	III-B
Petit-e indépendant-e	II-C	II-C	IV-A	IV-B	IV-B	IV-A	IV-A
Employé-e	II-A	III-A	IV-B	III-C	V-A	VI-A	VI-A
Ouvrier-ère	II-A	III-A	IV-B	V-A	V-B	VI-B	VI-B
Inactif-ve ou non renseigné	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	VII-A
Pas d'adulte 2	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	

Note : les actif-ve-s ayant déjà travaillé et les retraité-e-s sont classé-e-s en fonction de leur dernier emploi. Les notions d'adulte 1 et 2 peuvent se référer aux personnes de référence et à leur éventuel-le conjoint-e, ou aux parents 1 et 2 (le plus souvent père et mère). Dans ce dernier cas, l'un ou l'autre est susceptible d'être absent.

Essentiellement composé de cadres hétérogames ou sans conjoint-e et de couples homogames de personnes exerçant des professions intermédiaires, le groupe II se situe en dessous du groupe I en termes de ressources économiques (41 % des ménages dans le dernier quintile de niveau de

vie) et scolaires (54 % avec au moins un adulte diplômé d'un bac+3 ou plus). Toutefois, la hiérarchie entre les sous-groupes change selon le type de ressources. Par exemple, les cadres avec inactif-ve ou sans conjoint-e (II-B) disposent en moyenne d'un niveau de vie et d'un niveau de diplôme supérieurs à ceux des ménages des autres sous-groupes mais d'un moindre patrimoine immobilier. Au sein des couples de deux professions intermédiaires (II-D), qui rassemblent un tiers des professions de l'enseignement primaire ou équivalent (CS 42) et un quart des professions intermédiaires de la santé ou du travail social (CS 43), une forte proportion (43 %) compte au moins un-e fonctionnaire. Les sous-groupes se différencient également par le degré d'asymétrie des positions occupées par les femmes et les hommes. Trois sous-groupes apparaissent relativement symétriques : les professions intermédiaires homogames par construction (II-D), les cadres ou professions intermédiaires avec petit-e-s indépendant-e-s (II-C), dont la situation modale est l'homme artisan ou commerçant (CS 21 ou 22) et la femme exerçant une profession intermédiaire administrative ou de commerciale d'entreprise (CS 46), et les cadres avec inactif-ve ou sans conjoint-e (II-B), où les parts de cadres sans conjoint-e sont proches pour les femmes et les hommes (resp. 42 %[10] et 45 %). En revanche, l'hypergamie sociale des femmes domine chez les cadres hétérogames (II-A), sous-groupe composé à 71 % d'hommes cadres en couple avec une employée ou une ouvrière.

Le groupe III, regroupant des professions intermédiaires hétérogames ou avec inactif-ve ou sans conjoint-e et des employé-e-s homogames, vient compléter le vaste ensemble des ménages allant des positions médianes aux plus élevées de la société. Il se situe un niveau en dessous des groupes précédents en ressources économiques (dans les troisième et quatrième quintiles de niveau de vie) et scolaires (moins souvent titulaires d'un bac+3 ou plus, mais presque toujours diplômés). Contrairement au sous-groupe équivalent pour les cadres (II-A), celui des professions intermédiaires avec employé-e ou ouvrier-ère (III-A) est presque autant composé d'hommes hypogames – de profession intermédiaires (surtout techniciens ou agents de maîtrise) dont la conjointe est employée ou, beaucoup plus rarement, ouvrière – que de femmes hypogames (par exemple occupant une profession intermédiaire de la santé ou du social dont le conjoint est ouvrier ou, plus rarement, employé). Le sous-groupe des professions intermédiaires avec inactif-ve ou sans conjoint-e (III-B) est plutôt féminin (52 % de femmes sans conjoint, contre 38 % d'hommes sans conjointe). Relativement peu nombreux en population totale, le sous-groupe des employé-e-s homogames (III-C) dispose de ressources plus importantes que celles des groupes V et VI où sont classé-e-s d'autres employé-e-s. Grâce à la biactivité et au fait que les employé-e-s homogames se recrutent dans les catégories les plus qualifiées des employé-e-s, ces employé-e-s ne doivent pas être confondu-e-s avec les ménages populaires : plus des deux tiers se situent au moins dans le troisième quintile de niveau de vie ; 43 % des ménages de ce sous-groupe comptent au moins un-e fonctionnaire ; enfin, 26 % des ménages comptent au moins un-e diplômé-e du supérieur.

Le groupe IV, ménages à dominante petit indépendant, inclut tou-te-s les agriculteurs-trices exploitant-e-s, artisan-e-s ou commerçant-e-s, sauf s'ils/elles sont en couple avec un-e conjoint-e cadre ou profession intermédiaire (sous-groupe II-C). Ce groupe occupe une position de pivot, avec des ressources proches de celles des ménages populaires des groupes V, VI et VII, mais un niveau de patrimoine qui les rapproche des groupes I et II. Les ménages de ce groupe sont les plus uniformément répartis dans tous les quintiles de niveaux de vie (avec toutefois, une légère surreprésentation dans le premier quintile). Ils sont aussi massivement propriétaires de leur logement, lequel, plus que pour tous les autres groupes, est de grande taille et éloigné des grandes agglomérations. Le groupe est marqué par une forte reproduction sociale (un des adultes ayant un parent petit-e indépendant-e dans près d'un ménage sur deux, soit deux fois plus qu'en moyenne). Il comporte deux sous-groupes : le premier (IV-A) rassemble plusieurs configurations de ménages – petit-e-s indépendant-e-s hommes (40 %) ou femmes (20 %) sans conjoint-e, ou homogames (26 %) ou petits indépendants avec conjointe inactive (14 %) – qui partagent le fait d'être moins dotés économiquement (44 % appartiennent au premier quintile de niveau de vie) et plus souvent sans diplôme (16 %), mais relativement bien dotés en patrimoine (32 % sont propriétaires d'un logement de grande taille). Un peu plus d'un agriculteur exploitant sur deux se trouve dans ce sous-groupe, contre 40 % des hommes artisans. Dans le second sous-groupe (IV-B), composé de petit-e-s indépendant-e-s en couple avec un-e employé-e ou un-e ouvrier-ère, être en couple hors du monde indépendant leur

10. De fait, le sous-groupe II-B concentre une part non négligeable des femmes cadres : il concerne 40 % des femmes cadres dans les domaines de l'information, de l'art ou des spectacles (CS 35) et 36 % des femmes professeures ou exerçant une profession scientifique supérieure (CS 34).

permet de cumuler une plus grande stabilité professionnelle, un double revenu et un niveau de patrimoine relativement haut.

Les couples à dominante ouvrière (groupe V) constituent la fraction des ménages populaires où les ressources (économiques mais aussi scolaires, sociales, etc.), certes faibles, peuvent être mutualisées entre conjoint-e-s. Leur biactivité leur procure un niveau de vie proche de la médiane (entre les deuxième et quatrième quintiles) et les conjoint-e-s disposent souvent d'un diplôme (CAP, BEP ou Bac). Ils résident souvent hors des grandes agglomérations urbaines et environ la moitié sont propriétaires de leur logement ou accédants, leur lieu de résidence leur permettent également d'accéder à la propriété sans renoncer à la taille du logement. Légèrement mieux doté, le sous-groupe V-A reproduit le plus souvent une configuration de genre « classique », avec la femme employée et l'homme ouvrier (le plus souvent qualifié). Moins diplômés et plus souvent installés dans les communes rurales, les couples du sous-groupe V-B rassemblent davantage d'ouvriers et d'ouvrières peu qualifié-e-s (CS 67 et 68).

Avec des catégories socioprofessionnelles identiques à celles du groupe V, le groupe VI des ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère, qui représente près d'un ménage sur quatre en France, est principalement caractérisé par des situations de célibat et de monoparentalité. Il est composé à 37 % d'hommes seuls, à 48 % de femmes seules et à 12 % d'hommes employés ou ouvriers avec conjointe inactive[11]. Ces ménages se situent majoritairement entre le premier et le deuxième quintile de niveau de vie et disposent de moins de ressources (diplôme, origine sociale, logement) que ceux des groupes précédents. Les employé-e-s avec inactif-ve ou sans conjoint-e (VI-A) – des femmes dans trois quarts des cas – constituent le sous-groupe le plus important numériquement ; on y trouve surtout des employées administratives de la fonction publique, agentes de service ou auxiliaires de santé (CS 52) et employées de services directs aux particuliers (CS 56). Regroupant un ménage sur dix, 40 % des ouvrier-ère-s et une femme inactive sur quatre, le sous-groupe des ouvrier-ère-s avec inactif-ve ou sans conjoint-e (VI-B) concentre la fraction peu qualifiée du monde ouvrier.

C'est pourtant le dernier groupe – celui des ménages composés uniquement d'inactif-ve-s (groupe VII) – qui rassemble la majorité des inactif-ve-s (47 % des inactives et 75 % des inactifs appartiennent à ce groupe). Dépendant uniquement de ressources provenant de la protection sociale ou de solidarités privées, ces ménages, bien que peu nombreux, forment un groupe à part. Ils sont composés de 37 % d'hommes seuls, de 57 % de femmes seules et de seulement 6 % de couples. Massivement concentrés dans le premier quintile de niveau de vie (71 %), ils disposant rarement d'un diplôme (69 % ont au plus un BEPC), et constituent le groupe dont l'origine sociale est la moins favorisée.

1.3. Mise à disposition et principes de construction de la nomenclature

Ensemble, ces 7 groupes et 16 sous-groupes permettent de décrire de façon renouvelée la structure sociale des ménages en France. Renvoyant aux catégories et groupes historiques de la nomenclature socioprofessionnelle individuelle et résumant, comme elle, plusieurs dimensions de caractéristiques sociales, la PCS Ménage a été conçue pour être facilement appropriable par les chercheurs et statisticiens. À vocation descriptive et explicative, elle sera progressivement mise à disposition dans l'ensemble des sources de la statistique publique à partir de 2022.

Son principe de construction (cf. tableau 2 et une présentation sous forme algorithmique dans l'Annexe en ligne C3) permet une implémentation rétrospective jusqu'en 1982. L'implémentation ne nécessite de renseigner que le groupe socioprofessionnel individuel[12] des deux principaux adultes du ménage et de préciser la définition du ménage que l'on souhaite retenir : « logement » (comme dans le recensement), « unité de vie » (ou « foyer budgétaire », qui tend à devenir la norme dans la statistique publique) ou encore « famille » ou « couple parental » (par exemple dans les enquêtes portant sur les enfants[13], ou pour l'analyse de la mobilité sociale). Le choix

11. Les employées ou ouvrières avec inactif ne représentent que 3 % du groupe.

12. Il s'agit de façon usuelle de la première position de la variable CSTOT (catégorie socioprofessionnelle détaillée définie sur l'ensemble de la population), où les catégories de retraités sont intégrées aux groupes d'actifs correspondants. Plus précisément, une version légèrement adaptée des six groupes originels de la nomenclature de 1982 est utilisée pour définir la PCS Ménage, comme l'indique le tableau 1 : pour des raisons d'effectifs et de proximité en termes de ressources détenues, les exploitant-e-s agricoles et les artisan-e-s et commerçant-e-s ont été regroupés (ils forment l'ensemble des « petit-e-s indépendant-e-s »), la catégorie des chef-fe-s d'entreprise de plus de dix personnes étant quant à elle intégrée au groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures quand les données le permettent (en cas inverse, ils/elles sont maintenu-e-s avec les « petit-e-s indépendant-e-s »).

13. Dans ce cas, on peut même définir de différentes manières le ménage de référence d'un enfant selon qu'on adopte une approche résidentielle, éducative ou en termes d'origine sociale : le ménage peut comprendre les deux parents ou beaux-parents assurant la garde principale / alternée de l'enfant, assurant son éducation, ou les parents biologiques (qui constituent un ménage ou pseudo-ménage d'origine).

des deux adultes principaux du ménage est *a priori* laissé à l'appréciation des utilisateurs et modulable suivant les besoins d'analyse, mais la version mise à disposition dans les sources de la statistique publique retiendra une option de construction cohérente avec les notions de ménage et de personne de référence de chaque enquête, à savoir une construction à partir des adultes « de référence » du ménage au regard de leur statut d'activité, contribution économique, position parentale, etc. que sont la personne de référence et un-e éventuel-le conjoint-e. Ainsi construite, la PCS Ménage permet de s'affranchir des biais liés au sexe ou à l'âge, y compris de façon rétrospective, dans la mesure où les principes d'élaboration de la nomenclature sont totalement symétriques entre les deux adultes principaux (cf. tableau 2), à la différence de la PCS de la seule personne référence.

La manière de se référer aux groupes et aux sous-groupes de la PCS Ménage est, elle aussi, adaptable aux objets et champs étudiés. Par exemple, les groupes VI et VII peuvent être fusionnés pour des analyses conduites sur le champ des parents (voir *infra*). Enfin, le choix de mobiliser les groupes ou les sous-groupes – comme celui de s'appuyer sur les groupes ou sur les catégories socioprofessionnelles pour des analyses sur les individus – est laissé à l'appréciation de chaque utilisateur, en fonction d'avantages et d'inconvénients que la section suivante éclairera en partie.

2. Pouvoir explicatif et intérêt descriptif : trois illustrations empiriques

Parcimonieuse, la PCS Ménage présente un avantage indéniable pour décrire des phénomènes sociaux au niveau du ménage. Rendant compte de la position socioprofessionnelle des deux principaux adultes du ménage ainsi que de leur articulation, elle se révèle également plus explicative[14] dans les modèles statistiques. L'analyse successive de trois thématiques de recherche différentes propose une illustration de son apport empirique.

2.1. Lieux de résidence et conditions de logement

Jusque dans les années 2000, les lieux de résidence et conditions de logement étaient étudiés en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage prise pour résumer la position sociale du ménage (voir notamment Bonvalet & Lelièvre, 1991 ; Bonvalet, 2003 pour des travaux conduits à cette période). Face à l'insatisfaction que suscite aujourd'hui ce type d'approche, certains auteurs caractérisent les ménages par la profession la plus élevée (ou « position dominante » ; voir par exemple Le Roux *et al.*, 2020), mais de nombreux autres délaissent les catégories socioprofessionnelles et se limitent à rendre compte des variations en fonction des revenus et niveaux de vie[15]. Si on peut voir dans cette seconde tendance une manifestation supplémentaire du « crépuscule des PCS » (Pierru & Spire, 2008), on peut aussi penser que l'approche par le revenu permet de contourner la difficulté qu'il y a à caractériser un ménage sur la base de la PCS de l'un de ses membres. Pourtant, en considérant les positions socioprofessionnelles de deux adultes éventuels, mais aussi en tenant compte de l'homogamie sociale et de la bi ou monoactivité des couples, la PCS Ménage rend mieux compte des positions résidentielles à tous les niveaux de la hiérarchie sociale, et apporte un gain statistique significatif par rapport aux autres variables (PCS de la personne de référence, PCS la plus élevée, revenu du ménage).

Dans les ménages les plus dotés, le cumul de deux positions professionnelles élevées renforce l'avantage résidentiel des cadres. Très majoritairement propriétaires, les ménages à dominante cadre vivent plus souvent dans une maison et disposent en moyenne de 30 m^2 de plus que la moyenne des ménages français, alors même qu'ils sont surreprésentés dans l'agglomération parisienne (tableau 3)[16]. S'en tenir à une caractérisation par la personne de référence occulterait une partie de cet avantage, en faisant apparaître, pour les ménages dont la personne de référence est cadre par rapport au groupe I de la PCS Ménage, un taux de propriétaires inférieur de 8 points, une proportion de ménages résidant dans une maison inférieure de 10 points et un nombre de mètres carrés qui les sépare de la moyenne divisé par deux.

À l'autre bout de la nomenclature, la PCS Ménage met en évidence le clivage entre les ménages populaires des groupes V et VI. Si 50 % des ménages dont la personne de référence est ouvrière sont propriétaires, c'est le cas de

14. Les notions d'« explicativité », de gain ou de pouvoir explicatif s'entendent au sens de la qualité statistique des modèles pour rendre compte de la variance des phénomènes étudiés, et non dans un sens analytique. Celle-ci est mesurée au moyen du pseudo-R^2 *de McFadden (pour les régressions logistiques conduites sur des variables nominales) ou du* R^2 *(pour les régressions linéaires conduites sur des variables continues). Ces deux indicateurs sont influencés par le nombre de modalités des nomenclatures comparées ; c'est la raison pour laquelle leur apport explicatif est systématiquement ramené au nombre de modalités des nomenclatures.*

15. Par exemple l'ensemble des travaux publiés par l'Insee sur l'enquête Logement de 2013 (Laferrère et al.*, 2017).*

16. Ces analyses sont conduites sur l'ensemble des ménages, la principale différence avec le champ des ménages sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans et plus étant l'augmentation des groupes et sous-groupes composés de personnes sans conjoint-e, du fait des situations de veuvage.

Tableau 3 – **Indicateurs de résidence et de logement par PCS Ménage**

	Statut d'occupation (%*)			Type de logement (%*)		% en cité ou ZUS	Surface habitable moyenne (m^2)	Lieu de résidence (%)			
	Proprio	HLM	Loc. privé	Maison	Appart.			Paris (agglo)	Autres agglos	Espaces péri-urbains	Espaces ruraux
I. Ménages à dominante cadre	82	2	15	67	32	6	121	29	42	22	8
I-A Cadre avec cadre	84	1	14	63	37	6	125	36	40	18	6
I-B Cadre avec profession intermédiaire	81	2	15	71	29	6	118	23	43	25	9
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	71	6	21	60	39	7	104	23	40	25	11
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	79	5	14	73	27	7	113	18	39	32	11
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	60	7	31	39	60	9	88	35	44	14	8
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	82	2	15	76	21	6	127	13	36	30	22
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	79	5	15	77	22	5	111	14	37	36	13
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	62	13	22	59	40	11	90	17	43	26	14
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	76	8	14	76	23	8	103	11	38	32	18
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	51	17	29	42	56	13	79	22	47	20	11
III-C Employé-e avec employé-e	58	16	21	64	34	15	94	14	45	28	13
IV. Ménages à dominante petit indépendant	77	6	14	79	19	5	107	8	30	29	33
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	76	6	15	77	20	5	104	7	29	28	35
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	78	7	13	83	15	5	113	8	33	29	29
V. Ménages à dominante ouvrière	62	18	18	72	27	12	94	9	38	30	23
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	61	18	18	71	28	13	94	9	39	31	21
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	64	18	16	74	24	11	93	6	37	30	27
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	37	31	29	41	56	21	72	14	51	18	17
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	38	31	28	38	59	21	72	17	52	17	14
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-e	35	31	30	45	52	22	73	10	50	20	20
VII. Ménages d'inactif-ve-s	25	19	51	29	68	21	61	11	65	12	12
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	25	19	51	29	68	21	61	11	65	12	12
Ensemble	*58*	*16*	*24*	*57*	*42*	*13*	*91*	*16*	*44*	*23*	*17*

***** Les situations « autres » qui concernent entre 1 et 4 % de chaque sous-groupe ne sont pas indiquées ici.
Source et champ : Insee, enquête Logement (2013) ; ensemble des ménages.

62 % des ménages à dominante ouvrière et de 37 % des ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère. Inversement, alors que 24 % des ménages dont la personne de référence est ouvrière sont locataires en HLM, cette situation est plus rare dans les ménages à dominante ouvrière et plus fréquente chez les ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère (tableau 3). La PCS Ménage rend ainsi compte du poids prépondérant du couple et de la biactivité au sein des ménages populaires, ce qu'observent par ailleurs les ethnographes (Masclet *et al*., 2020).

Dans la fraction médiane de la nomenclature, c'est au niveau des sous-groupes que la PCS Ménage se révèle heuristique. D'un côté, les ménages de professions intermédiaires homogames (II-D) sont majoritairement propriétaires de maisons, une situation qui va de pair avec leur plus forte implantation dans les espaces périurbains. Ils se rapprochent en cela des ménages à dominante petit indépendant (groupe IV) qui, eux, élisent davantage domicile dans les espaces ruraux. De l'autre côté, les professions intermédiaires avec inactif-ve ou sans conjoint-e (III-B) résident davantage dans les grandes

agglomérations (en particulier parisienne), plus souvent en appartement et sont moins souvent propriétaires. Ce sous-groupe réside même aussi fréquemment que la moyenne dans un voisinage de cités, de grands ensembles ou dans une ZUS (13 %), dont il constitue souvent la part de la population la plus favorisée.

Le tableau 4 présente le résultat d'analyses complémentaires conduites afin de quantifier le gain explicatif des groupes de la PCS Ménage par rapport au groupe socioprofessionnel de la personne de référence et à la position dominante. La comparaison de ces trois manières de caractériser le ménage à partir de six ou sept groupes (trois premières colonnes du tableau) montre systématiquement un accroissement du pouvoir explicatif (entre 11 % et 69 % selon les variables et les nomenclatures) avec la PCS Ménage.

Le même type de comparaison a été réalisé avec les quartiles de revenus, qui sont les plus utilisés dans la littérature récente, mais cela implique d'abord de réduire l'échantillon analysé, 2 % des enquêtés de l'enquête Logement n'ayant pas déclaré leurs revenus. Dans ce sous-échantillon, les quartiles de revenus sont, avec seulement quatre modalités à peine moins performants que les groupes de la PCS Ménage pour expliquer le statut de propriétaire et le fait de vivre en ZUS, mais très peu utiles si l'on s'intéresse au type de logement ou au lieu de résidence, davantage déterminés par des spécificités professionnelles (Bruneau *et al.*, 2018).

2.2. Situation financière des ménages

La situation économique des ménages est un autre domaine d'analyse pour lequel l'utilisation de variables de position sociale au niveau ménage est recherchée mais demeure actuellement trop limitée. Les statisticiens, économistes ou sociologues, décrivent alors les différenciations sociales de la population en utilisant une logique interne – comme lorsque l'on compare les montants moyens de revenu, niveau de vie ou patrimoine en fonction des déciles de ces mêmes variables –, ou en se référant au groupe ou à la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage (voir Blasco & Labarthe, 2018 pour un exemple récent). Dans les enquêtes Patrimoine ou Budget de famille, sources usuelles pour l'analyse de ces questions, la personne de référence est définie comme le principal apporteur de ressources du ménage. Pourtant, comme nous allons le voir dans les modèles expliquant le taux de pauvreté ou le niveau de patrimoine des ménages, la personne de référence a un pouvoir statistique moindre que la PCS Ménage.

Tout d'abord, on constate que la PCS Ménage rend bien compte de la hiérarchie des situations économiques (tableau 5) : le niveau de vie médian (revenu disponible par unité de consommation) varie de 30 800 € annuels pour les ménages à dominante cadre (groupe I) à 8 000 € pour les ménages d'inactif-ve-s (groupe VII). Reflet des différences accumulées tout au long de la vie et de la capacité d'endettement des ménages, le patrimoine brut médian a un spectre de variation encore plus étendu : de 372 900 € à 4 900 € (soit un facteur multiplicatif de 75). Entre ces deux situations extrêmes, la gradation est régulière entre les groupes de la PCS Ménage ; seul le groupe des ménages à dominante petit indépendant se singularise à la fois par des taux de pauvreté qui les rapprochent des groupes des ménages populaires (V, VI et VII) et par des niveaux de patrimoine qui, au contraire, les relient aux ménages plus aisés (groupes I et II).

Tableau 4 – **Comparaison du pouvoir explicatif sur des variables de résidence et de logement**

	Pseudo-R^2 de McFadden selon les nomenclatures (%)					Gain explicatif (%)		
	(1) PCS Ménage (7 groupes)	(2) Personne de référence (6 groupes*)	(3) Position dominante (6 groupes)	(4) Quartiles de revenus (4 catégories)**	(5) PCS Ménage (16 sous-groupes)	1 vs 2	1 vs 3	1 vs 4
Être propriétaire [58 %]	9.2	6.2	7.3	7.5	10.8	+48	+26	+23
Vivre en ZUS ou dans un voisinage de cité ou grands ensembles [13 %]	4.5	3.4	3.9	4.0	4.9	+32	+15	+13
Habiter en maison [57 %]	5.9	3.5	3.5	1.5	9.5	+69	+69	+293
Habiter une grande agglomération (y c. parisienne) [60 %]	3.0	2.6	2.7	1.0	4.9	+15	+11	+200

* Définis en retenant les mêmes groupes socioprofessionnels que dans la construction de la PCS Ménage (cf. *supra*) : cadres ou chefs d'entreprise ; professions intermédiaires ; agriculteurs exploitants, artisans ou commerçants ; employés ; ouvriers ; inactifs. L'ordre de ces groupes est celui retenu pour déterminer la position dominante.
Note : statistiques obtenues à partir de régressions pondérées. Les pourcentages entre crochets indiquent la fréquence de l'indicateur sur l'ensemble de la population.
Source et champ : Insee, enquête Logement (2013) ; ensemble des ménages (** : ayant déclaré leurs revenus).

Tableau 5 – **Indicateurs économiques par PCS Ménage**

	Niveau de vie annuel médian (€)	Taux de pauvreté (%)	Taux de richesse (%)	Patrimoine brut médian (€)	Taux de patrimoine inférieur à 4 300 €	Taux de patrimoine supérieur à 595 700 €
I. Ménages à dominante cadre	30 800	3.1	21.1	372 900	0.0	29.0
I-A Cadre avec cadre	35 300	2.7	30.5	458 300	0.0	39.7
I-B Cadre avec profession intermédiaire	28 600	3.4	12.9	331 800	0.0	19.6
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	24 300	8.1	12.7	270 300	2.0	16.3
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	23 900	6.3	10.0	317 500	1.5	16.8
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	25 300	10.4	18.3	194 600	3.6	12.8
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	27 000	4.9	13.0	414 300	0.0	36.4
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	22 700	7.5	4.6	259 400	0.7	9.3
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	19 500	11.5	2.3	150 400	5.7	3.6
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	20 500	6.7	1.1	213 000	2.5	4.3
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	18 500	16.2	3.7	59 600	9.0	3.3
III-C Employé-e avec employé-e	18 600	10.7	0.9	161 500	4.1	1.9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	14 000	39.2	5.5	293 700	2.8	25.5
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e, avec inactif-ve ou sans conjoint-e	12 600	45.9	5.4	249 700	4.2	24.0
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	16 300	30.0	5.5	329 600	1.0	27.6
V. Ménages à dominante ouvrière	17 100	17.8	0.1	144 400	6.8	1.1
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	17 200	17.7	0.1	153 600	5.4	1.1
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	16 800	17.9	0.0	105 800	11.5	1.1
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	13 900	35.8	0.7	13 600	25.6	1.1
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	14 300	32.3	0.3	13 200	25.7	0.9
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-e	13 600	39.8	1.1	14 000	25.4	1.4
VII. Ménages d'inactif-ve-s	8 000	73.3	0.8	4 900	45.9	0.4
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	8 000	73.3	0.8	4 900	45.9	0.4
Ensemble	*17 900*	*22.5*	*5.3*	*135 900*	*11.2*	*9.0*

Note : les niveaux de vie, taux de pauvreté (niveau de vie inférieur à 60 % de la médiane, soit 1 015 € mensuels au 1er janvier 2015) et de richesse (niveau de vie supérieur au double de la médiane, soit 3 384 € mensuels au 1er janvier 2015) sont obtenus à partir de données fiscales ; les indicateurs de patrimoine brut total sont calculés à partir des déclarations des enquêtés, avec des seuils de 4 300 et 595 700 € qui correspondent aux premier et dernier déciles (Ferrante *et al.*, 2016).
Source et champ : Insee, enquête Patrimoine, 2014 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

En faisant apparaître cette position pivotale, la nomenclature rend bien compte de la singularité des petit-e-s indépendant-e-s, dont les revenus, souvent instables, sont marqués par une forte dispersion et en partie déterminés suivant une logique d'accumulation patrimoniale (les actifs professionnels ne constituent en moyenne qu'un cinquième de leur patrimoine total).

De hauts niveaux de patrimoine s'observent également au sein du sous-groupe II-C (cadre ou profession intermédiaire en couple avec un-e petit-e indépendant-e), mais cette fois-ci associés à une position économique plus confortable. Contrairement à l'approche par la personne de référence, la PCS Ménage donne ainsi à voir des distinctions fondamentales entre ménages comportant des petit-e-s indépendant-e-s en fonction de la position de leur conjoint-e. Plus largement, la nomenclature permet de différencier la situation économique des couples selon le degré d'homogamie sociale : les niveaux de patrimoine brut médian des couples dont l'un-e des conjoint-e-s est cadre s'échelonnent ainsi entre 458 300 € si l'autre conjoint-e est cadre (I-A), 331 800 € s'il/elle occupe une profession intermédiaire (I-B), 317 500 € s'il/elle est employé-e ou ouvrier-ère (II-A) et 194 600 € s'il/elle est inactif-ve ou si le cadre n'a pas de conjoint-e (II-B).

Les sous-groupes de la PCS Ménage témoignent bien, enfin, de la situation particulière des ménages ne comportant qu'un-e actif-ve : qu'ils se situent en haut (II-B), au milieu (III-B, IV-A) ou en bas de la nomenclature (VI-A, VI-B), ces ménages sont systématiquement plus exposés au risque de pauvreté et ont un niveau de patrimoine plus faible que ceux dont les deux conjoint-e-s sont actif-ve-s. Dans ce paysage, les groupes VI et VII (ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère, ou d'inactif-ve-s) se distinguent par le cumul de taux de pauvreté particulièrement élevés (au-delà de 30 %) et une part également élevée d'absence (ou de quasi absence) de patrimoine. Leur situation apparaît bien différente des

couples à dominante ouvrière (groupe V), dont le taux de pauvreté est deux fois moindre et la part de patrimoines quasi nuls est divisée par quatre. De telles distinctions ne sont, là encore, pas possibles à mettre en évidence en utilisant le groupe socioprofessionnel de la seule personne de référence du ménage.

De façon globale, le pouvoir explicatif de la PCS Ménage apparaît équivalent ou supérieur à celui de la personne de référence pour l'ensemble des variables dépendantes examinées (tableau 6). Les gains explicatifs les plus marqués concernent le taux de pauvreté et de patrimoine inférieur au premier décile, ce qui renvoie à la pertinence des groupes VI et VII de la PCS Ménage pour représenter les situations économiques les plus fragiles (au contraire diluées dans les groupes « employé » et « ouvrier » lorsque l'on se réfère à la seule personne de référence). L'avantage des sous-groupes sur les groupes apparaît nettement pour les indicateurs de richesse et de haut niveau de patrimoine, en raison de la spécificité du sous-groupe de cadres homogames d'une part et des différences entre sous-groupes comportant des petit-e-s indépendant-e-s d'autre part.

2.3. Trajectoires scolaires des enfants

Dans le domaine de l'éducation, la profession du père a longtemps été retenue comme mesure de l'origine sociale des enfants. Sa déclinaison administrative par la catégorie de « responsable de l'élève » – le père lorsqu'il y en a un, la mère dans le cas inverse – détermine aujourd'hui certains usages scientifiques et analytiques, et au-delà la réflexion sur les politiques publiques. Ainsi, par exemple, la carte des réseaux d'éducation prioritaire (REP) est dessinée à partir d'un faible nombre d'indicateurs, dont la profession du responsable de l'élève. Récemment, certains sociologues ont toutefois prôné l'usage de la profession de la mère, arguant que c'est celle-ci qui effectue la plus grande part du travail éducatif (Champagne *et al.*, 2015), alors que d'autres encore ont mis en œuvre des nomenclatures *ad hoc* s'approchant de la position dominante (Brinbaum *et al.*, 2018 ; Cayouette-Remblière & Moulin, 2019). Face à ces usages pluriels, la nomenclature de PCS Ménage présente plusieurs avantages.

En premier lieu, elle apporte un gain statistique par rapport aux autres nomenclatures de profession usuelles. L'étude de trois « événements » des parcours scolaires corrélés à l'origine sociale, à savoir l'orientation en 2nde générale ou technologique (GT, situation qui concerne 59 % d'une génération d'élèves), le redoublement en primaire ou dans l'une des trois premières classes de collège (27 % des élèves) et au moins un an de scolarisation en éducation prioritaire renforcée[17] (2.7 % des élèves), permet de l'illustrer. Pour ces trois événements de nature pourtant variée et avec un nombre de modalités équivalent pour chaque nomenclature, la PCS Ménage permet un gain moyen de pouvoir explicatif de 7 % par rapport à la profession dominante, de 35 % par rapport à la profession du père et de 31 % par rapport à celle de la mère (tableau 7). L'intérêt n'est pas uniquement descriptif : cela permet aussi de ne pas imputer une partie de l'effet de l'origine sociale à d'autres variables qui lui sont corrélées (le lieu de résidence, le contexte de scolarisation, le statut d'immigré, etc.).

La PCS Ménage rend par ailleurs mieux compte de la hiérarchie sociale des familles des élèves (tableau 8), en distinguant tout en haut les

17. À la fin de la décennie 2000, l'éducation prioritaire s'est scindée en deux niveaux : un dispositif renforcé nommé Réseau Ambition Réussite a été créé pour la minorité d'établissements les plus en difficultés ; l'équivalent actuel est REP+.

Tableau 6 – **Comparaison du pouvoir explicatif sur des variables de situation économique**

	R^2 (ou pseudo-R^2 de McFadden) pour les trois nomenclatures			Gain explicatif (%)	
	(1) Personne de référence (6 groupes*)	(2) PCS Ménage (7 groupes)	(3) PCS Ménage (16 sous-groupes)	2 vs 1	3 vs 2
Niveau de vie	14.2	16.1	16.8	+13	+4
Taux de pauvreté	12.1	15.3	16.2	+26	+6
Taux de richesse	18.6	18.4	21.3	−1	+16
Patrimoine brut	6.5	6.7	8.3	+3	+24
Taux de patrimoine brut ≤ 4 300 €	13.8	19.6	20.9	+42	+7
Taux de patrimoine brut ≥ 595 700 €	17.7	19.8	22.1	+12	+12

* cf. tableau 4.
Note : statistiques obtenues à partir de régressions pondérées. Une variante de la personne de référence, où les exploitant-e-s agricoles sont séparé-e-s des artisan-e-s et commerçant-e-s (ce qui permet d'avoir exactement le même nombre de modalités dans les deux nomenclatures), ne modifie les résultats que de façon marginale.
Source et champ : Insee, enquête Patrimoine, 2014 ; ensemble des ménages sans retraité-e-s ou inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

Tableau 7 – **Comparaison du pouvoir explicatif sur des événements scolaires**

	Pseudo-R^2 de McFadden				Gain explicatif (%)		
	(1) PCS Ménage (6 groupes)[a]	(2) Profession dominante (6 groupes)[b]	(3) Profession du père (6 groupes)[c]	(4) Profession de la mère (6 groupes)[c]	1 vs 2	1 vs 3	1 vs 4
Au moins une année en éducation prioritaire renforcée	9.5	8.8	7.0	7.7	+8	+35	+23
Redoublement en primaire, 6e, 5e ou 4e	9.0	8.3	6.5	6.8	+9	+39	+33
Orientation en 2nde GT	11.9	11.2	9.1	8.7	+6	+31	+37

[a] Compte tenu de la part plus faible des groupes VI (13 %) et VII (1.5 %) parmi la population des parents d'élèves par rapport à la population totale, ceux-ci ont été regroupés.
[b] La variable de profession dominante a été construite de façon itérative en hiérarchisant les professions ainsi : (1) au moins un parent cadre ou chef d'entreprise ; (2) sinon, au moins un parent de profession intermédiaire ; (3) sinon, au moins un parent agriculteur exploitant, artisan ou commerçant ; (4) sinon, au moins un parent employé ; (5) sinon, au moins un parent ouvrier ; (6) tous les parents sont inactifs.
[c] Les professions du père et de la mère ont également été classées en six groupes. À l'instar de ce qui est fait pour la PCS Ménage, les chef-fe-s d'entreprise ont été regroupés avec les cadres, et les agriculteur-rice-s exploitant-e-s, artisan-e-s et commerçant-e-s forment la catégorie de « petit-e-s indépendant-e-s ». Lorsqu'aucune profession de la mère n'était renseignée (6 %), la profession du père a été considérée, et lorsqu'aucune profession du père n'était renseignée (10 %), c'est la profession de la mère qui a été prise en compte.
Note : statistiques obtenues à partir de régressions pondérées.
Source et champ : MEN-DEPP, Panel d'élèves du second degré 2007 et enquête auprès des familles 2008 ; ensemble des élèves entrés en 6e en 2007, répondants à l'enquête Famille, à l'exception des élèves pour lesquels aucune profession de parent n'est renseignée (*N*=32 585).

Tableau 8 – **Trois événements scolaires avec différentes nomenclatures de ménage**

	% des élèves entrés en 6e	Orientation en 2nde GT	Redoublement en primaire, 6e, 5e ou 4e	Au moins une année de collège en éducation prioritaire renforcée
PCS Ménage, ménages…				
à dominante cadre	14	90	7	0.2
à dominante intermédiaire	17	79	14	0.6
à dominante employée	22	61	23	1.9
à dominante petit indépendant	10	54	28	1.6
à dominante ouvrière	23	42	36	3.1
monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère, ou d'inactif-ve-s	15	33	51	8.6
Position dominante				
Cadre ou chef-fe d'entreprise	23	85	10	0.4
Profession intermédiaire	23	68	18	1.3
Petit-e indépendant-e	10	54	28	1.7
Employé-e	30	45	35	3.6
Ouvrier-ère	12	32	47	6.8
Inactif-ve	2	21	69	15.8
Profession du père				
Cadre ou chef d'entreprise	20	85	10	0.4
Profession intermédiaire	18	69	19	1.2
Petit indépendant	12	60	25	1.3
Employé	15	52	32	3.9
Ouvrier	34	43	37	4.1
Inactif	2	24	65	14.2
Profession de la mère				
Cadre ou cheffe d'entreprise	11	87	8	0.3
Profession intermédiaire	20	77	13	0.8
Petite indépendante	5	59	25	1.2
Employée	45	53	30	2.5
Ouvrière	12	36	42	4.5
Inactive	7	37	51	10.5
Ensemble	*100*	*59*	*27*	*2.7*

Source et champ : MEN-DEPP, Panel d'élèves du second degré 2007 et enquête auprès des familles 2008 ; ensemble des élèves entrés en 6e en 2007, répondants à l'enquête Famille, à l'exception des élèves pour lesquels aucune profession de parent n'est renseignée (*N*=32 585).

familles cadres homogames (I-A), et tout en bas celles des groupes VI et VII mettant mieux en évidence le décrochage scolaire plus fréquent des enfants des ménages les plus fragilisés.

Enfin, les sous-groupes de la nomenclature mettent en évidence les effets de la biactivité et de l'homogamie sociale du couple parental sur les parcours scolaires des enfants des ménages des classes supérieures, moyennes et populaires (Annexe en ligne, tableau C4). Ainsi un-e collégien-ne dont les deux parents sont cadres (I-A) a 91 % de chance d'être orienté-e en 2nde GT, contre 78 % si l'un de ses parents est cadre et l'autre employé-e ou ouvrier-ère. Au sein des ménages de position sociale moins élevée, on observe qu'un élève dont les deux parents exercent une profession intermédiaire (II-D) a 81 % de chance d'être orienté en 2nde GT, contre 59 % s'il a un seul parent actif dans une profession intermédiaire (III-B). Dans les ménages populaires enfin, un enfant dont les parents sont ouvrier-ère et employé-e (V-A) a 44 % de chance d'être orienté en 2nde GT et 3.0 % de chance de fréquenter l'éducation prioritaire renforcée, mais si un seul de ses parents est actif-ve et qu'il ou elle est ouvrier-ère (VI-B), ses chances d'orientation en 2nde GT ne sont que de 30 % et sa probabilité de fréquenter l'éducation prioritaire renforcée triple (9.2 %).

Dans le domaine du logement, de la situation financière ou encore du parcours scolaire des enfants, les analyses présentées montrent l'apport empirique descriptif et le gain explicatif de la PCS Ménage. En tenant compte de la position socioprofessionnelle des deux principaux adultes du ménage, cette nomenclature restitue des effets de renforcement (resp. d'atténuation) liés à l'homogamie sociale (resp. l'hétérogamie), ainsi que de la spécificité des ménages monoactifs.

3. Une nomenclature utilisable de façon rétrospective depuis 1982

En plus de proposer un outil pour réinterroger la société contemporaine dans une perspective ménage, la PCS Ménage peut également être mobilisée de façon rétrospective sur tous les jeux de données constitués depuis 1982, grâce à la stabilité des groupes socioprofessionnels. Cette utilisation pour des comparaisons temporelles appelle cependant à une certaine prudence interprétative, car elle implique de faire traverser plusieurs décennies à une construction élaborée à partir d'une analyse des ressources conduite dans la décennie 2010. Le sens de ce qu'est « un ouvrier » (Beaud & Pialoux, 1999) ou encore « une femme inactive » (Maruani & Meron, 2012) peut certes avoir évolué sur la période, tout comme celui de « faire ménage » ou de « faire couple » peut avoir été impacté par l'individualisation des finances ou les réorganisations de la division du travail domestique (Champagne *et al.*, 2015). L'analyse de l'évolution du poids des différentes configurations familiales dans la société et celle des transformations internes aux groupes et aux sous-groupes nous apparaît de ce point de vue particulièrement nécessaire. Elle rend visibles les configurations familiales mises en équivalence par les groupes et sous-groupes en 1982 et en 2019 ; autrement dit, elle explicite l'évolution des « conventions d'équivalence » (Desrosières, 1992 ; 2001) que la nomenclature suppose d'adopter. Et ce faisant, elle fournit aux utilisateurs de la PCS Ménage les éléments nécessaires pour interpréter son évolution au cours des dernières décennies – suivant une démarche analogue à celle suivie par Maruani & Meron (2012) concernant l'activité des femmes –, évolution qui, enrichie par des travaux sociologiques contemporains, rend compte de l'intérêt descriptif et de la portée analytique de la nomenclature.

3.1. Des transformations au niveau individuel…

Après une période où l'entrée ménage a prédominé (jusque dans les années 1970), puis une autre où les analyses individuelles se sont progressivement imposées, la manière dont ces deux niveaux s'articulent semble depuis une dizaine d'années amorcer une nouvelle direction de recherche des statistiques et sciences sociales (Amossé & De Peretti, 2011). De fait, l'évolution de la structure des ménages (cf. *infra*, tableau 9) est inséparable de transformations observées au niveau individuel, dont nous indiquerons ici les trois principales.

Une première transformation concerne la structure des emplois. Celle-ci est d'abord marquée par une élévation massive des qualifications : entre 1982 et 2019, la part des catégories cadres et chefs d'entreprise a été multipliée par 2.4 (passé de 7.7 % à 18.7 %) et celle des professions intermédiaires par 1.5 (de 15.8 % à 23.4 %). Cette élévation s'accompagne notamment du déclin de l'agriculture, de l'artisanat et du petit commerce, illustré, par exemple, par le recul de la part des professions de « petits indépendants » (de 9.5 % à 6.6 %).

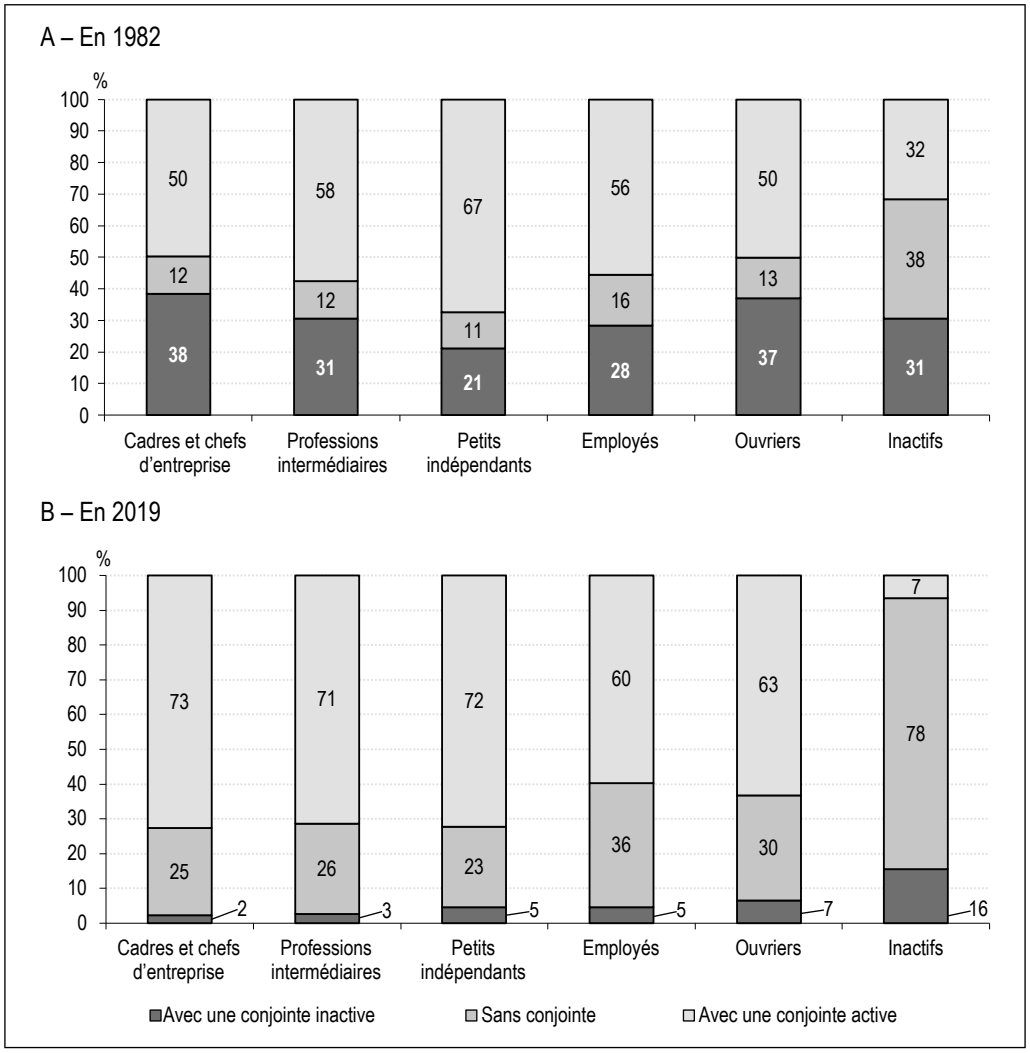
La chute de l'inactivité des femmes constitue la seconde évolution notable. Entre 1982 et 2019, dans les ménages sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans et plus, la part des femmes en couple

qui sont inactives est passée de 37 % à 6 %[18]. Ce bouleversement touche particulièrement les ménages dans lesquels un homme est cadre ou ouvrier, qui constituaient les situations les plus courantes de monoactivité masculine au sein des couples : entre 1982 et 2019, la part des hommes en couple avec une femme inactive est passée de 38 % à 2 % parmi les cadres, et de 37 % à 7 % parmi les ouvriers (figure). Mais l'augmentation de l'activité des conjointes est extrêmement massive à tous les niveaux de l'échelle socioprofessionnelle.

L'augmentation de la part de personnes qui ne vivent pas en couple (qu'ils/elles soient célibataires, divorcé-e-s, séparé-e-s ou veuf-ve-s) constitue la troisième évolution notable. En 1982, sur le champ des personnes de référence et de leur éventuel-le conjoint-e, 14 % des hommes et 18 % des femmes vivaient sans conjoint-e ; en 2019, c'est le cas de 31 % des hommes et de 38 % des femmes. De nouveaux clivages en résultent entre celles et ceux qui vivent en couple et les autres. Pour les hommes, on est passé de faibles écarts entre groupes socioprofessionnels en 1982 à une plus forte fréquence d'absence de conjointe chez les employés et ouvriers. Pour les femmes, la part de cadres sans conjoint baisse légèrement (de 35 % en 1982 à 32 % en 2019), quand elle augmente parmi les employées (de 23 % à 34 %) et les ouvrières (de 20 % à 39 %). En somme, l'absence de conjoint-e se concentre davantage dans les classes populaires pour les hommes, alors qu'elle se diffuse et s'égalise dans toutes les classes sociales pour les femmes. Ainsi, si « faire couple » peut apparaître comme

18. En quarante ans, l'inactivité aux âges de travail a de fait radicalement changé d'ampleur et de visage : quantitativement, elle a pratiquement été divisée par deux ; qualitativement, elle s'est fortement masculinisée et concerne désormais une large majorité de personnes vivant seules (ou plus rarement avec un-e autre inactif-ve).

Figure – **Structure familiale des ménages selon la profession de l'homme**



Source et champ : Insee, enquête Emploi (2019) ; hommes personnes de référence ou conjoints dans des ménages sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans et plus ; les analyses conduites au niveau individuel sont menées sur le champ des personnes de référence et conjoint-e-s des ménages sans retraité-e ni inactif-ve de 60 ans et plus.

une ressource (Masclet *et al.*, 2020), celle-ci est à la fois plus rare et plus inégalement répartie en 2019 qu'elle ne l'était en 1982.

3.2. … qui bouleversent la structure des ménages

Sous l'impulsion de ces dynamiques, mais également des transformations de la structure sociale des unions conjugales, la société française s'est profondément modifiée entre 1982 et 2019, ce qui se traduit dans l'évolution des PCS Ménage (tableau 9). De façon globale, ces transformations ont conduit à un renforcement de la part de ménages[19] situés en haut et en bas de la structure socioprofessionnelle : on observe ainsi une forte augmentation du poids des ménages à dominante cadre et intermédiaire (groupes I et II) et, certes de manière plus modérée, à une progression de la part des ménages composés d'inactif-ve-s ou d'employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e (sous-groupes VII-A et VI-A), qui sont aujourd'hui les plus pauvres. En parallèle, la chute de l'inactivité des femmes et l'augmentation de la part de personnes sans conjoint-e ont induit une transformation interne profonde des groupes et sous-groupes de ménages avec inactif-ve ou d'un seul adulte, la part des ménages d'un seul adulte dépassant désormais de loin celle des couples monoactifs. Au-delà de ces tendances générales, quatre évolutions de la structure des ménages méritent d'être mentionnées.

La première et principale évolution qu'a connue la structure socioprofessionnelle des ménages au cours des quarante dernières années tient à la transformation massive de la structure des emplois, qui s'est traduite par la hausse de la part des deux premiers groupes de la nomenclature de ménages (elle a respectivement triplé et plus que doublé). Parallèlement, l'augmentation de l'activité des femmes, l'élévation de leur niveau de diplôme et le renforcement de l'homogamie entre diplômés des grandes écoles (Bouchet-Valat, 2014) ont contribué à accroître la part de cadres homogames : la part des cadres (hommes et femmes) en couple avec un-e cadre ou profession intermédiaire est ainsi passée de 36 % en 1982 à 54 % en 2019. Ensemble, ces évolutions participent à l'augmentation de la part des ménages à dominante cadre dans la société.

Le déclin et la transformation de la petite indépendance constituent une seconde évolution

19. Les analyses présentées ci-dessous portent sur le champ des ménages ne comportant ni retraité-e ni inactif-ve de 60 ans ou plus.

Tableau 9 – **Part des groupes et sous-groupes de la PCS Ménage en 1982 et 2019**

	1982	2019	Évolution (%)
I. Ménages à dominante cadre	3.5	10.5	+200
I-A Cadre avec cadre	1.3	4.9	+279
I-B Cadre avec profession intermédiaire	2.2	5.7	+157
II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)	12.4	19.4	+56
II-A Cadre avec employé-e ou ouvrier-ère	1.9	3.5	+88
II-B Cadre avec inactif-ve ou sans conjoint-e	6.2	8.9	+43
II-C Profession intermédiaire ou cadre avec petit-e indépendant-e	1.2	2.6	+111
II-D Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	3.1	4.4	+41
III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)	21.1	22.4	+6
III-A Profession intermédiaire avec employé-e ou ouvrier-ère	7.8	8.9	+14
III-B Profession intermédiaire avec inactif-ve ou sans conjoint-e	10.1	11.0	+9
III-C Employé-e avec employé-e	3.3	2.5	−23
IV. Ménages à dominante petit indépendant	13.6	6.7	−51
IV-A Petit-e indépendant-e avec petit-e indépendant-e. avec inactif-ve ou sans conjoint-e	10.9	4.1	−63
IV-B Petit-e indépendant-e avec employé-e ou ouvrier-ère	2.7	2.7	−1
V. Ménages à dominante ouvrière	15.1	9.5	−37
V-A Ouvrier-ère avec employé-e	9.9	7.5	−24
V-B Ouvrier-ère avec ouvrier-ère	5.2	2.1	−60
VI. Ménages monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère	29.2	24.1	−17
VI-A Employé-e avec inactif-ve ou sans conjoint-e	10.7	13.4	+25
VI-B Ouvrier-ère avec inactif-ve ou sans conjoint-e	18.4	10.7	−42
VII. Ménages d'inactif-ve-s	5.1	7.4	+45
VII-A Inactif-ve avec inactif-ve ou sans conjoint-e	5.1	7.4	+45

Source et champ : Insee, enquête Emploi (1982, 2019) ; ménages sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

notable, les professions de petits indépendants dont les effectifs ont le moins diminué étant les moins endogames. De 6 % des ménages en 1982, les couples composés de deux petit-e-s indépendant-e-s sont devenus rares en 2019 (ils représentent à peine 1 % des ménages), tout comme ceux composés d'un homme petit indépendant et d'une femme inactive. Ainsi, c'est le sous-groupe IV-A qui a absorbé l'ensemble de la baisse observée du groupe IV. À l'inverse, la transformation de certains mondes indépendants et de leur style de vie (Bernard, 2017 ; Laferté, 2018) s'est traduite par l'augmentation de la part des ménages composés d'un-e petit-e indépendant-e en couple avec un-e cadre ou profession intermédiaire (II-C) : en 2019, un-e petit-e indépendant-e sur quatre appartient au sous-groupe II-C, contre 6 % en 1982.

Troisième évolution observable au moyen de la PCS Ménage : le renforcement des clivages au sein des ménages d'employé-e-s et d'ouvrier-ère-s, qui renvoie à la fois à la croissance de l'activité des femmes, à l'augmentation de la part de personnes sans conjoint-e et à divers processus de déségrégation des classes populaires (Schwartz, 1998). Les unions des employé-e-s évoluent dans deux directions opposées : la proportion des employé-e-s avec inactif-ve ou sans conjoint-e (VI-A) augmente mais c'est aussi le cas des employé-e-s en couple avec un-e cadre (II-A). Si les ouvrier-ère-s sont aussi davantage concerné-e-s par l'hypergamie en 2019 qu'en 1982 (forte augmentation de la part de celles et ceux qui sont classé-e-s dans les groupes II et III), ils et elles restent plus massivement concentré-e-s dans les groupes V et VI (tableau 10). Ces évolutions sont cohérentes avec les travaux qui montrent l'éclatement de l'« archipel des employés » (Chenu, 1990) sur la période, et, plus généralement, la contribution de la situation conjugale et de la position sociale du ou de la conjoint-e à la segmentation des classes populaires (Amossé, 2019b ; Masclet *et al.*, 2020).

En conséquence de ces évolutions, la composition du groupe VI s'est profondément transformée : aux couples d'un ouvrier ou d'un employé avec femme au foyer qui en constituaient le socle en 1982 se substituent désormais des ménages composés d'employé-e-s ou d'ouvrier-ère-s sans conjoint-e. Ce mouvement creuse les écarts entre les conditions de vie et de logement des employé-e-s et ouvrier-ère-s du groupe VI et celles des autres groupes, ce qui contribue à l'hétérogénéité croissante des ménages populaires (Amossé, 2019a ; Cayouette-Remblière, 2015).

La quatrième et dernière évolution concerne le poids croissant du groupe VII (ménages d'inactif-ve-s), qui va de pair avec sa transformation interne. En 1982, l'appartenance à ce groupe concernait déjà la majorité des hommes inactifs (68 %) mais seulement une faible proportion des femmes inactives (13 %). Avec la fin du modèle de la femme au foyer, l'inactivité est de plus en plus associée aux positions sociales les moins favorables et en 2019, 47 % des inactives et 75 % des inactifs appartiennent à ce groupe, le plus souvent parce qu'elles et ils sont sans conjoint-e (les couples d'inactif-ve-s se raréfiant sur la période, passant de 20 % à 6 % du groupe). Cette évolution est, d'une part, tirée par l'augmentation de la durée des études (la part des étudiant-e-s double dans la population considérée[20]) et de la période d'insertion professionnelle (Epiphane *et al.*, 2019), et d'autre part induite par la fragilisation et la précarisation de pans croissants des ménages populaires qui se retrouvent aux marges de l'emploi (Perrin-Heredia, 2009 ; Rosa Bonheur, 2017).

20. Pour mémoire, il s'agit des personnes de référence et leur conjoint-e des ménages sans retraité-e ni inactif-ve de 60 ans et plus.

Tableau 10 – **Classement des employé-e-s et ouvrier-ère-s dans les groupes de la PCS Ménage en 1982 et 2019**

Part des individus du groupe… / classé parmi les ménages… :	… Employé-e		… Ouvrier-ère	
	1982	2019	1982	2019
à dominante intermédiaire (II)	5	8	0	3
à dominante employée (III)	33	30	5	11
à dominante petit indépendant (IV)	5	6	2	2
à dominante ouvrière (V)	27	20	48	43
monoactifs d'un-e employé-e ou ouvrier-ère (VI)	30	37	44	40
Total	100	100	100	100

Source et champ : Insee, enquête Emploi (1982, 2019) ; ensemble des employé-e-s et ouvrier-ère-s personnes de référence ou conjoint-e-s de ménages sans retraité-e-s ni inactif-ve-s de 60 ans ou plus.

* *
*

Élaborée à partir d'analyses statistiques menées dans le cadre de la dernière rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle, la PCS Ménage fournit une nouvelle grille de lecture de la société. Elle répond au besoin de disposer d'une définition de la position sociale au niveau des ménages pour des domaines d'analyses variés (comportements démographiques, développement des enfants, pratiques et performances scolaires, situations économiques et de logement, etc.). Multidimensionnelle et adossée aux groupes socioprofessionnels des adultes du ménage, elle rend compte de leurs situations croisées en proposant 7 groupes hiérarchisés et 16 sous-groupes où sont repérés à la fois l'homogamie sociale et la monoactivité. Conservant une place singulière à la catégorie des petits indépendants, modulable, la PCS Ménage peut être utilisée dans une perspective de stratification au niveau des groupes (quitte à les regrouper si l'on souhaite adopter un schéma de classe binaire, ternaire, etc.) ou telle quelle afin de conserver la richesse de l'information associée aux sous-groupes, éventuellement sur des sous-champs (par exemple les ménages comportant des cadres, des petit-e-s indépendant-e-s, des ouvrier-ère-s, etc.). Par rapport aux catégorisations existantes (personne de référence et position dominante), elle se révèle à la fois heuristique d'un point de vue descriptif et statistiquement puissante d'un point de vue explicatif. Mise à disposition dans les enquêtes de la statistique publique à partir de 2022 et simple à utiliser en rétrospective, elle permet d'envisager une large gamme de nouvelles investigations empiriques au niveau ménage sur des questions classiques que se posent les statisticiens et chercheurs en sciences sociales. □

Lien vers l'Annexe en ligne :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/6472246/ES532-33_Amosse-Cayouette_Annexe-en-ligne_Online-Appendix.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Amossé, T. (2019a). Quelle définition statistique des classes populaires. *Sociétés contemporaines*, 114(2), 23–57. https://doi.org/10.3917/soco.114.0023

Amossé, T. (2019b). Diversité et dynamique des couples populaires au regard de leur milieu social familial. *Sociologie*, 10(1), 17–36. http://journals.openedition.org/sociologie/4775

Amossé, T., Chardon, O. & Eidelman, A. (2019). La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019). CNIS, Rapport N° 156.
https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2018/01/Rapport-n%C2%B0-156.pdf

Amossé, T. & De Peretti, G. (2011). Hommes et femmes en ménage statistique : une valse à trois temps. *Travail, genre et sociétés*, 26, 23–46. https://doi.org/10.3917/tgs.026.0023

Baudelot, C. & Establet, R. (2005). Classes en tous genres. In: M. Maruani (Ed.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, pp. 38–7. Paris: La Découverte.

Beaud, S. & Pialoux, M. (1999). *Retour sur la condition ouvrière : Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Monbéliard*. Paris: Fayard.

Bernard, L. (2017). *La précarité en col blanc*. Paris: Presses universitaires de France.

Berthomier, N. & Octobre, S. (2018). Primo-socialisation au langage : le rôle des interactions langagières avec les parents durant les 365 premiers jours de l'enfant d'après l'enquête Elfe. *Culture études*, 2(2), 1–20. https://doi.org/10.3917/cule.182.0001

Blasco, J. & Labarthe, J. (2018). Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période. Les revenus et le patrimoine des ménages*, Insee Références*, 9–26.
https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3549440/REVPMEN18_VE1_pauvrete.pdf

Bonvalet, C. (2003). La famille-entourage locale. *Population*, 58(1), 9–43.
https://doi.org/10.3917/popu.301.0009

Bonvalet, C. & Lelièvre, E. (1991). Mobilité en France et à Paris depuis 1945. Le filtre parisien. *Population*, 46(5), 1161–1183. https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1991_num_46_5_3737

Bouchet-Valat, M. (2014). Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : ouverture d'ensemble, repli des élites. *Revue française de sociologie*, 55(3), 459–505. https://doi.org/10.3917/rfs.553.0459

Briard, K. (2017). L'élasticité de l'offre de travail des femmes. Repères méthodologiques et principaux résultats pour la France. Dares, *Document d'études* N° 210.
https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publications/l-elasticite-de-l-offre-de-travail-des-femmes

Brinbaum, Y., Hugrée, C. & Poullaouec, T. (2018). 50 % à la licence... mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 499, 79–105. https://doi.org/10.24187/ecostat.2018.499s.1941

Bruneau, I., Laferté, G., Mischi, J. & Renahy, N. (dir.) (2018). *Mondes ruraux et classes sociales*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Cayouette-Remblière, J. (2015). De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire). *Sociologie*, 6(4), 377–400. http://journals.openedition.org/sociologie/2652

Cayouette-Remblière, J. & Ichou, M. (2019). Saisir la position sociale des ménages : une approche par configurations. *Revue française de sociologie*, 60(3), 385–427. https://doi.org/10.3917/rfs.603.0385

Cayouette-Remblière, J. & Moulin, L. (2019). Comment évoluent les inégalités de performances scolaires au collège ? Un suivi longitudinal des élèves entre la 6e à la 3e. *Population*, 74(4), 551–586. https://doi.org/10.3917/popu.1904.0551

Champagne, C., Pailhé, A. & Solaz, A. (2015). Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? *Économie et Statistique*, 478, 209–242. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1303232/ES478H.pdf

Chenu, A. (1990). *L'archipel des employés*. Paris: Insee études.

Desrosières, A. (1992). Séries longues et conventions d'équivalence. *Genèses*, 9(1), 92–97. https://doi.org/10.3406/genes.1992.1665

Desrosières, A. (2001). Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative. *Genèses*, 43(2), 112–127. https://doi.org/10.3917/gen.043.0112

Desrosières, A. & Thévenot, L. (2002). *Les catégories socioprofessionnelles*. Paris: La Découverte.

Epiphane, D., Mazari, Z., Olaria, M. & Sulzer, E. (2019). Des débuts de carrière plus chaotiques pour une génération plus diplômée. Céreq, *Bref* N° 82.
https://www.cereq.fr/des-debuts-de-carriere-plus-chaotiques-pour-une-generation-plus-diplomee-generation-2010

Erikson, R., Goldthorpe, J. & Portocarero, L. (1979). Intergenerational class mobility in three Western European societies: England, France and Sweden. *British Journal of Sociology*, 30(4), 415–441. https://doi.org/10.2307/589632

Ferrante, A., Guilas, D. & Solotareff, R. (2016). Entre 2010 et 2015, les inégalités de patrimoine se réduisent légèrement. *Insee Première* N° 1621.
https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/2496232/ip1621.pdf

Gaini, M., Guignon, N., Spilka, S. & Vilain, A. (2020). Les inégalités sociales de santé apparaissent avant la naissance et se creusent durant l'enfance. In: Insee, coll. Références, *France, portrait social* (édition 2020), pp. 93–108. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4928952/FPS2020.pdf

Goffette, C. (2016). Déterminants individuels et contextuels de la consommation de tabac. *Revue française de sociologie*, 57(2), 213–239. https://doi.org/10.3917/rfs.572.0213

Laferrère, A., Pouliquen, E. & Rougerie, C. (2017). *Les conditions de logement en France* (édition 2017). Insee coll. Références. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586377/LOGFRA17.pdf

Laferté, G. (2018). *L'embourgeoisement : une enquête chez les céréaliers*. Paris: Raisons d'agir.

Le Roux, G., Imbert, C., Bringé, A. & Bonvalet, C. (2020). Transformations sociales de l'agglomération parisienne au cours du XXe siècle : une approche longitudinale et générationnelle des inégalités d'accès à la ville. *Population*, 75(1), 71–100. https://doi.org/10.3917/popu.2001.0071

Lebart, L., Morineau, A. & Tabard, N. (1977). *Techniques de la description statistique. Méthodes et logiciels pour l'analyse des grands tableaux*. Paris: Dunod.

Maruani, M. & Meron, M. (2012). *Un siècle de travail des femmes en France: 1901-2011*. Paris: La Découverte.

Masclet, O., Amossé, T., Bernard, L., Cartier, M., Lechien, M., Schwartz, O. & Siblot, Y. (2020). *Être comme tout le monde - Employées et ouvriers dans la France contemporaine*. Paris: Raisons d'Agir.

Perrin-Heredia, A. (2009). Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires. *Sociétés contemporaines*, 76(4), 95–119. https://doi.org/10.3917/soco.076.0095

Pierru, E. & Spire, A. (2008). Le crépuscule des catégories socioprofessionnelles. *Revue française de science politique*, 58(3), 457–481. https://doi.org/10.3917/rfsp.583.0457

Rocher, T. (2016). Construction d'un indice de position sociale des élèves. *Éducation & formations*, 90, 5–27. https://www.education.gouv.fr/media/17207/download

Rosa Bonheur, C. (2017). Des « inactives » très productives. Le travail de subsistance des femmes de classes populaires. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 32, 91–110. https://doi.org/10.4000/traces.6862

de Saint Pol, T., Deney, A. & Monso, O. (2004). Ménage et chef de ménage : deux notions bien ancrées. *Travail, genre et sociétés*, 11, 63–78. https://doi.org/10.3917/tgs.011.0063

Schwartz, O. (1998). *La notion de « classes populaires »*. Habilitation à diriger des recherches, Université Versailles Saint-Quentin.

Thaning, M. & Hällsten, M. (2020). The End of Dominance? Evaluating Measures of Socio-Economic Background in Stratification Research. *European Sociological Review*, 36(4), 533–547. https://doi.org/10.1093/esr/jcaa009

Vallet, L.-A. (2001). Stratification et mobilité sociales : la place des femmes. In: J. Laufer, C. Marry et M. Maruani (Ed.), *Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme*, pp. 81–97. Paris: Presses universitaires de France.

Villac, M. (1983). Les structures familiales se transforment profondément. *Économie et Statistique*, 152, 39–53. https://doi.org/10.3406/estat.1983.4720

van Zanten, A. (2009). *Choisir son école: Stratégies familiales et médiations locales*. Paris: Presses universitaires de France.